

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

**DELIBERATION N° 2011/68**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 13 décembre 2011*

*L'an deux mille onze et le treize décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.*

*Date de convocation : le 05 décembre 2011*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10  
votants : 14*

*Résultat du vote : Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Présents : M MAURIN - CHAUSSIGNAND- VOLLE – CROZIER –  
CORNET- BEUGNET- VERNET – FIALON – DELAUZUN – BOUAZZA**

**Excusés : Mr AUZAS a donné procuration à Mr CHAUSSIGNAND  
Mme SALA a donné procuration à Mme BEUGNET  
Mr TESTON a donné procuration à Mme CROZIER  
Mr JOLLIVET a donné procuration à Mr VOLLE  
Mr HILAIRE**

Mr FIALON David a été élu secrétaire.

**Objet : Avis défavorable sur la libéralisation des droits de plantation viticole.**

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'union européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;

.../...

Considérant que la commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant que la commission reste sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans les plaines, etc.) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Demande au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;
- Invite le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;

.../...

- Demande à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;
- Appelle le parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;
- Invite les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 13 décembre 2011.

Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 14.12.2011  
LE MAIRE  
Pierre MAURIN.

.../...